

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le seize décembre deux mille dix**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général

SONT ABSENTS :

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 18 novembre 2010
3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2011-2012-2013
4. Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2011 à 2015
5. Adoption du budget d'opération de la ST Lévis pour l'année 2011
6. Règlement numéro 108- Tarification pour l'année 2011
7. Autorisation d'aller en appel d'offre pour l'installation des câblages et équipements fixes à bord des autobus en vue d'accueillir les équipements de perception électronique (OPUS)
8. Autorisation d'aller en appel d'offre conjoint avec le Réseau de Transport de la Capitale (RTC) pour l'acquisition d'abribus standard et d'abribus concept
9. Agrandissement du Centre d'opération : lancement de la phase 2 pour la réalisation des plans et devis
10. Modification des services de transport en commun et adapté pour la période des Fêtes 2010-2011

11. Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la Martinière et le secteur «Est» de la ville de Lévis
 12. Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la rue St-Louis, quartier Saint-Jean Chrysostome (Lévis)
 13. Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis)
 14. Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la rue Saint-Laurent (Lévis)
 15. Adjudication d'un contrat de rebatement par taxi dans le secteur Normandie à l'«Ouest» des Chutes-de-la-Chaudière du quartier Saint-Nicolas (Lévis)
 16. Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur Bernières «Ouest» du quartier Saint-Nicolas (Lévis)
 17. Adjudication – Contrat pour un service de navette par taxi pour les conducteurs (trices) d'autobus en 2011
 18. Adoption du règlement numéro 109 concernant le traitement des membres du Conseil d'administration de la St Lévis
 19. Prolongement des contrats de madame Catherine Roy et de monsieur Mathieu Blookkel au service du marketing et développement de la clientèle jusqu'au 31 mars 2011
 20. Prolongement du contrat de monsieur Michaël Mayrand
 21. Embauche d'un stagiaire pour le service de l'exploitation – été 2011
 22. Adoption du calendrier des Assemblées ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2011
 23. Comptes payables
 24. Points divers
 25. Période de questions
 26. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉOLUTION 2010-157 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 16 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée-.

2.- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 18 novembre 2010

- RÉSOLUTION 2010-158 -

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 18 novembre 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-.

3.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2011-2012-2013

- RÉSOLUTION 2010 -159

CONSIDÉRANT l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un Programme triennal d'immobilisations (PTI);

CONSIDÉRANT que ce programme doit, avant d'entrer en vigueur, être approuvé par la Ville de Lévis;

À CES CAUSES :

Article 1 : Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante commune si elle était ici au long retranscrite;

Article 2 : Que la Société de transport de Lévis adopte son Programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 au montant de 74 407 000\$ tel que décrit au document ci-joint faisant partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit;

Article 3 : Que copie de la présente résolution et du Programme triennal des immobilisations 2011-2012-2013 soient transmis à la Ville de Lévis, au Ministère des Affaires Municipales Sport et Loisir et au Ministère des Transports;

Article 4 : Le présent Programme triennal des immobilisations entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme triennal des immobilisations (PTI) de la Société de transport de Lévis pour les années 2011-2012-2013 au montant de 74 407 000 \$ tel que lu.

Adoptée-.

4.- Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2011 à 2015

- RÉSOLUTION 2010 -160-

CONSIDÉRANT : que le Plan quinquennal doit être révisé tous les ans en tenant comptes des besoins de la Société;

CONSIDÉRANT : le rapport déposé par la Direction général sur l'état de la situation au niveau du parc d'autobus ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil approuve et adopte le Plan quinquennal de gestion de la flotte du parc d'autobus de la Société de transport de Lévis pour les années 2011 à 2015.

Adoptée-

5.- Adoption du budget l'année 2011 de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2010 -161-

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des dispositions prévues à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le budget de la Société de transport de Lévis doit être approuvé ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le budget pour l'année 2011 de la Société de transport de Lévis.

QUE le budget pour l'année 2011 de la Société de transport de Lévis soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation conformément à la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1).

QU'advenant la non adoption de celui-ci par le Conseil de la Ville de Lévis pour son entrée en vigueur le 01 janvier 2011. Le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société de transport de Lévis sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si à ce moment le budget n'était pas encore adopté.

Adoptée-

6.- Règlement numéro 108 - Tarification pour l'année 2011

- RÉSOLUTION 2010 –162

RÈGLEMENT NUMÉRO 108

Régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2011 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement (règlement numéro 84);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion doit précéder l'adoption du règlement numéro 108 ;

Le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

À la suite de l'adoption du budget 2011 de la Société de transport de Lévis, à l'occasion de l'assemblée extraordinaire tenue jeudi, le 16 décembre 2010. Le Conseil d'administration propose la tarification suivante à être en vigueur pour le 1^{er} mars 2011.

Laissez-passer mensuel « Régulier »	73,00 \$
Laissez-passer mensuel « * Privilège »	53,40 \$
*(pour les personnes âgées de 23 ans et moins et de 65 ans et plus)	
Carte de dix (10) passages	30,00 \$
Passage simple en monnaie exacte	3,00 \$
Passage simple en monnaie exacte (enfant 7 à 12 ans inclus.)	1,70 \$

Passage simple en monnaie exacte le samedi et le dimanche :

- 24 ans et plus 2,00 \$

- 23 ans et moins 1,00 \$
- Passage simple (enfant 6 ans et moins) Gratuit

Cette nouvelle tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2011 s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis et à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Entrée en vigueur

Le règlement numéro 108 entrera en vigueur le jour de sa publication, une fois qu'il sera adopté.

Michel Patry
Président

Mario Sirois
Secrétaire

Adoptée-.

7.- Autorisation d'aller en appel d'offre pour l'installation des câblages et équipements fixes à bord des autobus en vue d'accueillir les équipements de perception électronique (OPUS)

- RÉSOLUTION NO 2010-163-

CONSIDÉRANT la résolution (2010-141) adoptée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2010 confirmant l'octroi de la commande des équipements à la firme ACS dès la réception de l'autorisation du ministre des Transports du Québec concernant l'implantation d'un système de vente et de perception électroniques;

CONSIDÉRANT l'intention de la ST Lévis de déployer dès juin 2011 le service de vente et de perception électroniques auprès de sa clientèle;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la ST Lévis doit procéder dans les meilleurs délais à la préparation de ses véhicules de même que ceux de son fournisseur, Autocar des Chutes afin de pouvoir accueillir physiquement les valideurs et autres équipements requis;

CONSIDÉRANT l'expertise requise pour procéder à ces installations (connaissance des systèmes électriques de plusieurs modèles d'autobus notamment) de manière efficace et selon les standards du fournisseur ACS et de la Société de transport de Montréal;

CONSIDÉRANT que les coûts découlant de ces installations ont été établis dans l'estimé budgétaire déposé au ministère des transports et qu'ils sont admissibles à une subvention de 75% par le gouvernement du Québec par l'entremise du Programme d'Aide Gouvernementale au Transport Collectif des Personnes (PAGTCP);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation finale auprès du ministre des Transports a été déposée en date du 28 septembre 2010 et est actuellement en cours d'analyse et qu'une réponse est attendue sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la ST Lévis d'entamer dès maintenant son processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE la ST Lévis lance dès maintenant le processus d'appel d'offres afin de recruter une firme capable de réaliser les travaux d'installation des câblages et équipements fixes à bord des autobus en vue d'accueillir les équipements de perception électronique (OPUS);

QUE l'octroi du contrat et le début des travaux ne se feront que suivant l'autorisation du Ministre des Transports du Québec.

Adoptée-.

8.- Autorisation d'aller en appel conjoint avec le Réseau de Transport de la Capitale (RTC) pour l'acquisition d'abribus standard et d'abribus concept

- RÉSOLUTION NO 2010-164-

CONSIDÉRANT : les obligations de l'article 67 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, qui nous amènent à revoir l'ensemble de nos zones d'attente et à élaborer un plan de développement pour leurs améliorations ;

CONSIDÉRANT : le projet d'amélioration des zones d'attentes en cours de réalisation sur l'ensemble du réseau de la STLévis qui, à court et moyen termes, prévoit une centaine (100) de nouveaux abribus, dont la moitié sera implantée sur l'axe structurant conséquemment au déploiement du nouveau réseau, prévu en juin 2011;

CONSIDÉRANT : l'opportunité d'un partenariat stratégique avec le Réseau de transport de la Capitale pour le lancement d'appels d'offres conjoint visant l'acquisition d'abribus standards et d'abribus concepts, en 2011 et 2012 ;

CONSIDÉRANT : la subvention admissible à 84,4% par le MTQ pour ces infrastructures aux usagers dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande de financement en une seule étape au MTQ à partir du programme SOFIL, pour l'achat de cinquante (50) abribus et équipements.

QUE ce Conseil autorise direction générale, conditionnellement à l'approbation du ministre pour le financement du projet, à octroyer un ou des mandats de services pour la fabrication d'abribus et équipements, pour la préparation des dalles de béton et pour l'installation des abribus.

QUE ce Conseil approuve la démarche de partenariat stratégique avec le Réseau de transport de la Capitale pour l'amélioration des zones d'attente et l'acquisition d'abribus.

Adoptée-.

9.- Agrandissement du Centre d'opération : lancement de la phase 2 pour la réalisation des plans et devis.

RÉSOLUTION 2010-165 -

CONSIDÉRANT : les besoins d'agrandissement du Centre d'opérations de la STLévis pour le remisage de 85 autobus, dont des autobus articulés, pour l'ajout d'espace de bureaux et pour l'aménagement entre autres des aires de circulation des autobus;

CONSIDÉRANT : la nécessité de mettre aux normes certains équipements et systèmes d'opération ;

CONSIDÉRANT : le programme fonctionnel et technique préparé par la firme Michel Leclerc, Architecte (Lévis) en

collaboration avec l'ensemble des directions et services de la ST Lévis

CONSIDÉRANT : que ledit programme fonctionnel et technique identifie deux (2) scénarios d'agrandissement du centre d'opération de la ST Lévis dont un prévoit le remisage de 77 véhicules et le second de 85 véhicules;

CONSIDÉRANT : que le second scénario répond davantage au besoin de la Société à court moyen et long terme dans le cadre de la mise en place de son nouveau réseau;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale en faveur du scénario deux (2);

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à la phase « plans et devis » du projet d'agrandissement du Centre d'opérations avec la firme Michel Leclerc, Architecte, Lévis.

Adoptée-.

10.- Modification des services de transport en commun et adapté pour la période des fêtes 2010-2011.

- RÉSOLUTION 2010- 166-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les modifications déposées et jointes à la présente pour les services de transport en commun à dispenser pour la période des fêtes 2010-2011.

QUE les services de transport adapté soient suspendus les 26 décembre 2010 et 2 janvier 2011.

QUE la clientèle et la population soient informées des modifications au service de transport urbain et adapté pour la période des fêtes.

Adoptée-.

11.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la Ville de Lévis

- RÉSOLUTION 2010 -167-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-133) a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service dans le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi 4000 Inc. (Lévis) au prix de 10,31 \$ par course (taxes exclues), selon les conditions stipulées au devis pour la période de cinq (5) ans du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2015 afin de desservir les résidents du secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la Ville de Lévis.

Adoptée-.

12.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la rue Saint-Louis, quartier de Saint-Jean Chrysostome (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010 -168-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-134 a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service dans le

secteur de la rue Saint-Louis, quartier de Saint-Jean Chrysostome (Lévis);

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi Côté Rive-Sud Enr. de Saint Chrysostome au prix de 9,94 \$ par course (taxes exclues), pour une période d'un an, selon les conditions stipulées au devis pour la période du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2011 afin de desservir les résidents du secteur de la rue Saint-Louis, quartier de Saint-Jean Chrysostome (Lévis).

Adoptée-

13.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010 -169-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-135) a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis);

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi Côté Rive-Sud Enr. de Saint Chrysostome au prix de 8,60 \$ par course (taxes exclues), pour une période de cinq (5) ans, selon les conditions stipulées au devis pour la période du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2015 afin de desservir les résidents du secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis).

Adoptée-

14.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la rue Saint-Laurent (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010-170-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-136) a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service dans le secteur de la Traverse de Lévis, rue Saint-Laurent (Lévis);

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi Côté Rive-Sud Enr. de Saint-Jean Chrysostome au prix de 11,78 \$ par course (taxes exclues), pour une période de cinq (5) ans, selon les conditions stipulées au devis pour la période du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2015 afin de desservir les résidents du secteur de la Traverse de Lévis, rue Saint-Laurent (Lévis).

Adoptée-

15.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur Normandie à l'Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière du quartier Saint-Nicolas (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010-171-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-137) a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service dans le secteur Normandie à l'«Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière du quartier Saint-Nicolas (Lévis);

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi Côté Rive-Sud Enr. (Lévis) au prix de 25,42 \$ par course (taxes exclues), pour une période d'un an, selon les conditions stipulées au devis pour la période du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2011 afin de desservir les résidents du secteur Normandie à l' « Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière du quartier Saint-Nicolas (Lévis).

Adoptée.-

16.- Adjudication d'un contrat de rabatement par taxi dans le secteur Bernières «Ouest» du quartier Saint-Nicolas (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010 -172-

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution # 2010-137) a autorisé la direction générale au renouvellement du contrat de service dans le secteur Bernières «Ouest» du quartier Saint-Nicolas (Lévis);

CONSIDÉRANT la ou les soumissions reçue(s);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat de service de transport par taxi à l'entreprise Taxi BSR Inc. quartier Saint-Rédempteur (Lévis) au prix de 22,37 \$ par course (taxes exclues), pour une période d'un an, selon les conditions stipulées au devis pour la période du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2011 afin de desservir les résidents du secteur Bernières «Ouest» des Chutes-de-la-Chaudière du quartier Saint (Lévis).

Adoptée.-

17.- Adjudication – Contrat pour un service de navette par taxi pour les conducteurs (trices) d'autobus en 2011

- RÉSOLUTION 2010-173-

CONSIDÉRANT : la résolution no 2010-138 autorisant la direction générale à procéder à un Appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises de la Ville de Lévis pour la mise en place d'un service de navette sur une base quotidienne pour ses chauffeurs d'autobus;

CONSIDÉRANT : l'Appel d'offres sur invitation T-2010-011 EXP pour la mise en place d'un service de navette pour les conducteurs (trices) d'autobus;

CONSIDÉRANT : l'analyse des deux (2) soumissions reçues le 25 novembre 2010 par le directeur de l'exploitation Monsieur Sylvain Levesque;

CONSIDÉRANT : la recommandation du directeur de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Janet Jones
et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde au plus bas soumissionnaire conforme soit, l'entreprise Taxi 4000 inc. de Lévis, un contrat pour une période de trois (3) ans au prix de 47 006,55 \$ taxes en sus par année pour la mise en place d'un service de navette sur une base quotidienne pour les conducteurs (trices) d'autobus de la Société de transport de Lévis.

Adoptée.-

18.- Adoption du règlement numéro 109 concernant le traitement des membres du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2010-174-

QUÉBEC

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 109

**CONCERNANT LE TRAITEMENT DE
CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

ASSEMBLÉE du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, tenue le 16 décembre 2010, à 19 h 30, au Centre administratif, 229, rue St-Omer Lévis, à laquelle séance étaient présents :

LES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

Tous membres du conseil formant quorum.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration fixe, par règlement, la rémunération ou l'indemnité de ses membres ainsi que la rémunération ou l'indemnité additionnelle du président et du vice-président de la Société et ce, conformément à l'article 40 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le *Règlement no 83* portant sur le même objet pour tenir compte du fait que certains membres du conseil d'administration sont déjà compensés, pour l'exercice de leur fonction de membre du conseil d'administration de la Société, par une rémunération qu'ils reçoivent de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT à cet effet la modification apportée par le conseil de la Ville de Lévis en mars 2010 à son *Règlement portant sur le traitement des membres du conseil (Règlement RV-2010-09-34 modifiant le Règlement RV-2002-00-25)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu d'ajuster le traitement des membres du conseil d'administration de la Société pour tenir compte des intentions manifestées par le conseil de la Ville de Lévis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MONSIEUR MICHEL TURNER

APPUYÉ PAR:

MADAME JANET JONES

ET RÉSOLU D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 109 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. RÉMUNÉRATION

Les membres suivants du Conseil d'administration de la Société ont droit à la rémunération suivante :

- a) Le membre du conseil qui occupe la fonction de président de la Société : 26 576 \$ par année.

Le vice-président reçoit une rémunération de base égale à celle du président, au prorata du nombre de jours où il exerce la fonction de président lorsqu'il le remplace pour une période d'au moins 60 jours continue. Cette rémunération additionnelle est versée à compter du 61^e jour, jusqu'au jour où cesse le remplacement.

- b) Les membres du conseil d'administration agissant comme représentant des usagers des services de transport en commun et comme représentant des usagers des services adaptés aux besoins des personnes handicapées : 115,20 \$ pour chacune des assemblées ordinaires ou extraordinaires au cours desquelles il est présent.

ARTICLE 3. ALLOCATION DE DÉPENSES

La Société verse à chacun des membres du conseil d'administration désigné au paragraphe b) du premier alinéa de l'article 2 une allocation de dépenses équivalente au tiers de sa rémunération, telle qu'elle est fixée par ce paragraphe.

Cette allocation de dépenses est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction de membre du conseil d'administration qui ne sont pas autrement remboursées.

ARTICLE 4. INDEXATION

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier, à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada pour la région de Québec au 30 septembre de l'exercice précédent.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération du président du Conseil d'administration est versée sur une base hebdomadaire. La rémunération des membres du conseil d'administration identifiés au paragraphe b) du premier alinéa de l'article 2 est versée par la Société dans les 10 jours suivant la séance du conseil visée.

ARTICLE 6. EFFET RÉTROACTIF

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} avril 2010, à l'exception de la rémunération des membres du conseil identifiés à l'article 2 qui a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 7. REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace tout autre règlement de la Société portant sur le même objet, dont le Règlement no 83 ayant pour objet le traitement des membres du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis.

Adoptée.-

Michel Patry, Président

Mario Sirois, secrétaire

19.- Prolongement des contrats de madame Catherine Roy et de monsieur Matthieu Blokkeel au service du marketing et développement de la clientèle jusqu'au 31 mars 2011

- RÉSOLUTION 2010-175-

CONSIDÉRANT : les besoins de la Société de transport de Lévis en matière de marketing (distribution, publicité, promotion, prix, outils de communication) ;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis entend présenter prochainement son plan d'amélioration de service à l'ensemble de la population et de sa clientèle ce qui nécessitera la préparation et l'organisation de nombreuses séances d'information;

CONSIDÉRANT : que ce plan d'amélioration de service doit être présenté, expliqué et compris auprès des diverses clientèles, utilisateurs des services offerts par la Société de transport de Lévis et de la population lévisienne ;

CONSIDÉRANT : que différentes stratégies de communication et de marketing seront mises en place pour maintenir la clientèle acquise et rendre attrayant le nouveau produit offert par la Société de transport de Lévis auprès de nouvelles clientèles cibles ;

CONSIDÉRANT : les contrats de travail de madame Catherine Roy et de Mathieu Blokkeel se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger les contrats de madame Catherine Roy et de monsieur Matthieu Blokkeel jusqu'au 31 mars 2011 au service du marketing et développement de la clientèle aux conditions présentement en vigueur.

20.- Prolongement du contrat de monsieur Michaël Mayrand

- RÉSOLUTION 2010-176-

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'exploitation dans le cadre de ses opérations quotidiennes et de la réalisation de projets telles l'implantation du Système de Transport Intelligent et la

réorganisation du réseau qui nécessiteront l'implication du personnel du service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT : que Monsieur Michaël Mayrand a été prolongé dans sa fonction d'assistant superviseur après son stage à la St Lévis pour un contrat d'une durée d'un (1) an du 15 septembre 2008 au 14 septembre 2009 (Résolution No 2008-115) et qu'il occupe la fonction d'assistant-superviseur depuis le 1^{er} janvier 2010;

CONSIDÉRANT : que son contrat se termine le 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT : les besoins exprimés par Monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger le contrat de Monsieur Michaël Mayrand jusqu'au 31 décembre 2011 au poste d'assistant superviseur selon les conditions présentement en vigueur.

21.- Embauche d'un stagiaire pour le service de l'exploitation – été 2011

- RÉSOLUTION 2010-177-

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'exploitation pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Sylvain Lévesque, directeur au service de l'exploitation à la direction générale, d'embaucher un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de l'exploitation est déjà prévue au budget pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire comme assistant superviseur au service de l'exploitation pour une période de dix-huit (18) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine au taux horaire de 15,27 \$ / heure.

22.- Adoption du calendrier des Assemblée ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2011

- RÉSOLUTION 2010-178-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner
et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2011 aux dates, heures et lieu suivants :

Jour	Date	Heure	Lieu
Jeudi	20 janvier	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	17 février	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	17 mars	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	21 avril	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	19 mai	19 h 30	229, St-Omer, Lévis

Mercredi	22 juin	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	25 août	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	15 septembre	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	20 octobre	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	17 novembre	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	15 décembre	19 h 30	229, St-Omer, Lévis

Adoptée.-

23.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2010--

Il est proposé par
appuyé par

et résolu

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # à # \$

Bordereaux nos : # à # \$

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

24.- Points divers

Néant

25. - Période de questions

26. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2010-179 -

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois